

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 10 novembre 2022

n° 174-22 C

Objet : RD - Approbation du solde de la subvention exceptionnelle pour le SOC Rugby

- date de convocation le 04 novembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Belvedere, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 51

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Alexandra Turnar
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Thierry Tournier

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 21

de Jean-François Beccu à Christelle Favetta-Sieyes - de Daniel Bouchet à Claire Plateaux - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Jimmy Bâabâa - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Cordier à Aloïs Chassot - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Alain Gaget à Hélène Jacquemin - de Laïla Karoui à Jean-Maurice Venturini - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Aurélie Le Meur à Marie Bénévisse - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Benoît Perrotton à Michel Dyen - de Farid Rezzak à Florence Bourgeois - de Walter Sartori à Alexandra Turnar - de Alain Thieffenat à Martine Lambert - de Céline Vernaz à Brigitte Bochaton

conseillers excusés : 10

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 10 novembre 2022

délibération n° 174-22 C

objet **RD - Approbation du solde de la subvention exceptionnelle pour le SOC Rugby**

Alexandre Gennaro, vice-président chargé des grands équipements et des relations avec les clubs sportifs, rappelle que Grand Chambéry, la Ville de Chambéry et le Département de la Savoie, ont convenu collectivement du principe d'une aide exceptionnelle à accorder au SOC Rugby à hauteur de 200 000 € par collectivité, ventilée sur trois saisons sportives (cf délibération n° 044-21 C du 15 avril 2021).

Cette aide exceptionnelle est motivée par l'évolution du club en division Nationale, de la faible capacité d'accueil du stade Mager pendant la durée des travaux du nouveau stade municipal limitant ainsi les ressources financières du club, et enfin par le projet du club d'évoluer à moyen terme en Pro D2.

Grand Chambéry a déjà procédé à deux versements :

- 80 000 € pour la saison 2020-2021,
- 60 000 € pour la saison 2021-2022.

Il convient à présent d'approuver le versement du solde de la subvention exceptionnelle, accordé pour la saison 2022-2023 d'un montant de 60 000 €.

Il est rappelé qu'au-delà de cet accord collectif et après livraison du nouveau stade municipal, seuls les dispositifs de soutien de droit commun de chaque collectivité s'appliqueront.

Une convention financière sera signée avec le club, indiquant les modalités de versement du solde de la subvention exceptionnelle.

Vu la délibération n° 093-07 C du Conseil communautaire du 28 juin 2007 relative au dispositif « sport et rayonnement »,

Vu l'avis de la commission des grands équipements du 19 octobre 2022,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le versement du solde de la subvention exceptionnelle, d'un montant de 60 000 € au SOC Rugby au titre de la saison 2022-2023,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **174-22 C**

Objet de l'acte :	RD - Approbation du solde de la subvention exceptionnelle pour le SOC Rugby
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 3 - Aux clubs sportifs professionnels
Date de l'acte :	22 novembre 2022
Annexe(s) :	Convention

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20221122-lmc1H28353H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28353H1

Date de transmission en Préfecture :	22 novembre 2022
Date de réception en Préfecture :	22 novembre 2022
Publication sur le site internet:	mercredi 23 novembre 2022